Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Délit Union Européenne

Par lolo1818

Bonjour,

Ma question est très complexe, je vais essayer d'être le plus clair possible:

Si un délit grave est commis à l'Étranger (en union européenne) et que des empreintes digitales ou ADN sont retrouvés sur la scène du délit en question mais non identifiées, la personne se sera jamais poursuivi si elle n'est pas fiché ? Je sais qu'en France (au niveau national), le FNAED recueille les données non identifiés et si un jour la personne se fait attraper et est fiché au FAED, alors la correspondance va se faire automatiquement mais au niveau de l'union européenne comment cela fonctionne il ? c'est automatique aussi ? si une personne se fait attrapé plusieurs années plus tard en France pour un délit commis dans son pays et devient donc fiché, , que se passe il au niveau des délits commis à l'étranger les années précédentes ? le pays en question reçoit une alerte automatiquement ?

Merci pour vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour,
Il y a un organisme européen qui s'appelle EUROPOL.
Consultez sa page.
[url=https://european-union.europa.eu/institutions-law-budget/institutions-and-bodies/search-all-eu-institutions-and-bodies/europol_fr]https://european-union.europa.eu/institutions-law-budget/institutions-and-bodies/search-all-eu-institutions-and-bodies/europol_fr[/url]